

Le Lien : liaison intercommunale d'évitement nord

Le Lien

Projet lancé en 1988, le Lien est une voie départementale de contournement nord de l'agglomération de Montpellier et de desserte des communes situées au nord, reliant l'A9 à l'A750

Longueur totale : 32 kilomètres

Sections déjà réalisées : Vendargues – Assas – St Gély du Fesc

La dernière section à réaliser : St Gély du Fesc – Bel Air

Longueur 7.8 km

Traverse 5 communes : Combaillaux, Grabels, Les Matelles, St Clément de Rivière et St Gély du Fesc

Rappel historique

- Enquête publique pour la liaison St Gély – Bel Air s'est déroulée en 2014 avec avis favorable rendu par le commissaire enquêteur
- DUP prise par arrêté préfectoral du 9 mars 2015
- Requêtes en annulation de l'arrêté déposées en 2015 par comité défense riverains Grabels et par commune de Grabels ont été rejetées par le tribunal administratif de Montpellier en 2016
- Au final, après passage en cour administrative d'appel en 2018, les recours ont été rejetés sur le fond
- Mais, le Conseil d'Etat a en 2021 retenu un vice de procédure dû à l'irrégularité de l'avis émis par l'autorité environnementale en 2014
- Cependant, le Conseil d'Etat a considéré que cette irrégularité pouvait être régularisée par un nouvel avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe)

La consultation actuelle

Ouverte jusqu'au mercredi 2 mars 17h (*un peu plus de 500 observations déposées au 17/02*)

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/EP21526/Accueil.awp

Le nouvel avis rendu par la MRAe (DREAL Occitanie) en septembre 2021 relève notamment deux points qui n'avaient pas été soulevés en 2014 : l'extension de la péri-urbanisation induite par le Lien et l'insuffisance des prévisions de trafic, et émet des recommandations nouvelles sur les questions environnementales.

Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale et vise à permettre la participation du public.

Le Département de l'Hérault a produit une réponse à l'avis de la MRAe

Le préfet de l'Hérault a décidé la consultation du public qui est invité à émettre des observations sur l'avis de la MRAe et sur la réponse du département.

Une synthèse des observations sera transmise au Conseil d'Etat.

Argumentaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

A la lecture des observations de la Mission régionale d'autorité environnementale et des réponses apportées par le Département de l'Hérault

Sur l'utilité de l'aménagement

Bien que la question ne porte plus sur l'opportunité de l'aménagement, nous souhaitons rappeler que l'achèvement du Lien est nécessaire pour la desserte locale, pour la connexion entre les communes situées à l'ouest et au nord de la métropole, pour faciliter la vie quotidienne des habitants et fluidifier les échanges locaux.

Sur la prise en compte des questions environnementales dans le projet

Nous considérons que toutes les garanties sur le respect de l'environnement ont été apportées et que les questions environnementales ont été suffisamment prises en compte dans le projet du Lien, l'étude d'impact de 2014 étant de grande qualité. Il nous apparaît que les mesures de préservation de la biodiversité et des habitats naturels et de continuité écologique et les mesures compensatoires ont bien été intégrées dans le projet. Nous considérons donc que le projet a remarquablement intégré les enjeux environnementaux et en a limité convenablement l'impact.

Sur la question de l'impact sur le trafic

Nous considérons que l'achèvement du lien aura un effet positif sur les dessertes locales et que la liaison entre Saint Gély du Fesc et Bel Air permettra de désengorger les voiries de proximité, d'éviter les bouchons qui causent des nuisances et de la pollution dans les communes proches concernées telles que Grabels. Cela facilitera grandement l'accès des habitants de l'ouest de l'agglomération.

Ainsi, le Lien va permettre de réduire la pollution automobile due à l'engorgement des voiries actuelles et de développer les transports collectifs et modes doux (vélo, covoiturage)

Les études de trafic présentées par le Département de l'Hérault sont pertinentes et détaillées et démontrent que le Lien aura un impact positif pour la desserte locale sans générer un report de trafic autoroutier entre l'A9 et l'A750. Nous sommes convaincus que le Lien ne créera pas un trafic supplémentaire entre les deux autoroutes, étant donné ses caractéristiques de voirie. Il est évident cette fonction sera remplie par le Contournement Ouest de Montpellier.

Sur le risque d'extension de l'urbanisation

Même si, comme le note le Département, la question de la péri-urbanisation n'est pas de sa compétence, la réponse du département nous montre que les tronçons précédemment réalisés du Lien n'ont pas eu d'impact sur une extension de l'urbanisation et que les espaces naturels traversés ont été préservés.